

## 1 Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 avril, 11 mai et du 30 août 2011
4. Retour sur l'assemblée générale
5. Perspectives du mandat
  - (a) Président
  - (b) Interne
  - (c) Externe
  - (d) Secrétaire
  - (e) Trésorière
  - (f) Rep. première
  - (g) Rep. deuxième
  - (h) Rep. troisième
  - (i) Rep. maîtrise
6. Transition
7. Camp de formation
8. Varia
9. Clôture

Membre absent : Jean-Cristoph Dury.

Observateur présent : Michaël Cadilhac.

Membres présents : Kim-Sang Ly, Ali Haidar, Marc-Antoine Desjardins, Louis-Philippe Blais, Dong Pivoine Van, Patrick Baril Robichaud, Michael Blondin, Philippe Lamontagne.

Membres arrivés en retard : Jeremy Van Doorn, Cynthia Beauchemin

## 2 Ouverture

Michael Blondin constate le quorum et propose l'ouverture à 14h35. Proposition appuyée par Marc-Antoine Desjardins.

## 3 Adoption de l'ordre du jour

Michael Blondin propose l'adoption de l'ordre du jour, Marc-Antoine Desjardins l'appuie.

Philippe Lamontagne propose, comme modification, d'ajouter un point «Adoption des procès-verbaux du 4 avril, 11 mai et 30 août 2011» entre le point «Adoption de l'ordre du jour» et «Retour sur l'assemblée générale». Il propose également d'ajouter un point «Rapport des exécutants» entre les points «Retour sur l'assemblée générale» et «Perspectives du mandat». La modification est adoptée à l'unanimité.

## 4 Adoption des procès-verbaux du 4 avril, 11 mai et 30 août 2011

Michael Blondin propose d'accepter Michaël Cadilhac en tant qu'observateur avec droit de parole. Louis-Philippe Blais appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Marc-Antoine Desjardins demande au conseil pourquoi le prix d'admission du vin et fromage était plus élevé pour les étudiants au doctorat par rapport à ceux en maîtrise.

Michaël Cadilhac lui répond que c'était le même prix pour les étudiants en maîtrise et pour ceux au doctorat soit 7\$. C'était 10\$ pour les accompagnateurs et 20\$ pour les enseignants et les post-doctorants.

Marc-Antoine Desjardins fait remarquer que, dans le procès-verbal du 11 mai, il est inscrit que le prix pour les doctorants est de 20\$.

Philippe Lamontagne indique que ça doit être une erreur et qu'il devrait être indiqué «post-doctorant» au lieu de «doctorant».

Michael Blondin propose que le terme «doctorant», dans le procès-verbal du 11 mai, qui se trouve dans la liste des prix, soit corrigé par «post-doctorant». La proposition est appuyée par Marc-Antoine Desjardins. Elle est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin propose d'adopter les procès verbaux avec la modification proposée, Marc-Antoine Desjardins l'appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 5 Retour sur l'assemblée générale

Michaël Cadilhac demande comment s'est passé l'assemblée générale et pourquoi elle s'est déroulée sur deux fois.

Louis-Philippe Blais lui répond que, la première fois, beaucoup de temps a été consacré à l'adoption du budget pour discuter entre autres de la possibilité de donner des bourses aux étudiants avec le surplus budgétaire et que, par la suite, un membre a demandé l'ajournement puisque les élections n'avaient pas eu lieu et qu'il fallait quitter la salle. Lors de la reprise, il y a eu beaucoup de temps consacré au cahier de positions. Il y a également eu beaucoup d'interventions.

Dong Pivoine Van indique que c'était intense comme assemblée.

Louis-Philippe Blais précise que les élections et les interventions ont permis d'apporter beaucoup de nouveautés au sein du conseil élargi.

Michael Blondin précise qu'il faut parler des points apportés à l'assemblée générale comme les mandats que les membres ont donné. Il faut étudier la possibilité de donner des bourses. Est-ce qu'on en donne ou pas ?

Jeremy Van Doorn et Cynthia Beauchemin entre dans la réunion à 14h41.

Kim-Sang Ly rapporte qu'il a également été proposé de faire des rencontres avec des gens du milieu professionnel.

Michael Blondin indique que ce qui était souhaité était un vin et fromage ou quelque chose du genre avec des entreprises.

Michaël Cadilhac conseille de penser au GIRO comme une des entreprises à contacter pour ce type d'évènements.

En entendant GIRO, Louis-Philippe Blais considère la possibilité de faire des activités «giros» au DIRO.

Michael Blondin précise à Louis-Philippe Blais qu'il était question de l'entreprise GIRO et pas nécessairement de faire une activité où les gens mangeraient des giros.

Philippe Lamontagne indique que le conseil a également reçu comme mandat de faire une nouvelle assemblée générale en octobre ou en novembre dans laquelle les frais de scolarité seraient discutés. Il faut monter un argumentaire afin d'informer les membres de la situation et des diverses possibilités. Il se trouve que toute la documentation existe déjà avec tout ce que la FAÉCUM et la FEUQ ont réalisé comme documentation jusqu'à présent.

Louis-Philippe Blais suggère que le conseil mâche l'information pour ensuite la régurgiter à nos membres.

Michael Blondin propose que l'assemblée générale soit en octobre et non en novembre à cause de la manifestation générale prévue en novembre. Kim-Sang Ly appuie la proposition.

Dong Pivoine Van demande plus de précision sur «quand en octobre», car il ne reste que très peu de temps si le conseil veut faire une assemblée générale en octobre.

Louis-Philippe Blais indique qu'il sera difficile de faire une assemblée générale dans la deuxième moitié du mois d'octobre, car les examens commencent à la mi-octobre et que, par la suite, il y a la semaine de relâche. Il ne reste donc que très peu de temps si le conseil veut faire cette assemblée en octobre.

Michael Blondin demande si c'est envisageable de la faire durant la première semaine de novembre.

Louis-Philippe Blais propose un amendement pour que l'assemblée générale ait lieu durant la première semaine de novembre, Dong Pivoine Van appuie l'amendement. L'amendement et la proposition avec amendement sont adoptées à l'unanimité.

Marc-Antoine Desjardins demande qui va gérer la documentation qui sera collectée.

Michael Blondin lui répond que cela sera gérée par le vice-président externe, soit lui-même.

Dong Pivoine Van interroge le conseil afin de savoir s'il y a toujours autant de monde durant les assemblées générales.

Michael Blondin lui répond que, normalement, non. Lors de cette assemblée générale, il y avait plusieurs 2<sup>ème</sup> année qui sont encore très motivés. Il y avait également beaucoup de 1<sup>ère</sup> année qui était présents.

Michaël Cadilhac précise que, d'habitude, les membres du conseil doivent littéralement quêter les gens afin d'atteindre le quorum. Ils devaient faire le tour des laboratoires afin de recueillir un maximum de personnes. Ils ont même déjà eu des assemblées générales où le quorum était atteint au départ mais ne l'était plus quelques temps après.

Michael Blondin fait remarquer que, si le quorum est constaté au départ et qu'il n'est pas redemandé par la suite, il est permis de continuer l'assemblée générale sans que ça ne pose de problèmes. Il indique également que, lors de cette assemblée générale, le quorum n'a jamais été perdu, à aucun moment.

Michael Blondin informe le conseil qu'il va s'occuper de préparer l'assemblée générale concernant les frais de scolarité, mais il demande comment les autres membres du conseil vont informer les étudiants. Il avance l'idée de réunion avec de la documentation.

Ali Haidar demande si, durant cette assemblée générale, il sera également discuté de la participation à la manifestation de la semaine suivante ou s'il faudra une autre assemblée.

Michael Blondin lui répond que, selon la position qui sera votée, il sera également possible de voter pour avoir une levée de cours pour la manifestation si c'est en accord avec la position. Il dit également qu'il va y avoir des personnes qui seront contre notre position. Il demande également quel devrait être l'ordre du jour.

Louis-Philippe Blais suggère que le conseil élise un représentant du doctorat.

Philippe Lamontagne énonce les différents points de l'ordre du jour de cette assemblée, soit un point «élection» pour le poste de représentant du doctorat, un point «information» sur les droits

de scolarité, un point concernant la proposition pour le cahier de positions avec possiblement un sous-point «levée de cours». D'ici l'assemblée, il suggère l'utilisation de courriels de masse ainsi que la tournée des classes par les différents représentants afin d'informer les membres de la situation des frais de scolarité.

Ali Haidar suggère qu'il y ait un point à l'assemblée où les représentants reviennent sur le résultat de leur tournée dans les classes.

Michaël Cadilhac indique que c'est une bonne idée de faire la tournée des classes. Par contre, les membres seront là lors de l'assemblée pour débattre. Par conséquent, il serait inutile de faire des débats dans les classes. Il propose donc que les représentants fassent une tournée des classes. Puisque Michaël Cadilhac est un observateur, il n'a pas la possibilité de faire des propositions. Louis-Philippe Blais a donc repris sa proposition tel qu'il l'avait énoncé. Dong Pivoine Van appuie cette proposition. Elle est adoptée à l'unanimité.

Kim-Sang Ly demande à partir de quand les représentants devront faire la tournée des classes. Michael Blondin lui répond qu'il va assembler la documentation et qu'il va ensuite la transmettre aux représentants. Il précise que tout ce qu'il va faire sera de transmettre les infos de la FAÉCUM. Kim-Sang Ly demande confirmation que les représentants doivent attendre après Michael Blondin avant de commencer à rencontrer les membres.

Michael Blondin lui répond que oui.

## 6 Rapport des exécutants

### 6.1 Président

Le président n'a rien à dire.

### 6.2 Vice-président externe

La semaine dernière, il y a eu un Conseil central. Il avait été décidé de ne pas faire un CAS, mais, finalement, ils en sont venus à la conclusion qu'ils auraient probablement dû en faire un. Le Conseil central a adopté une partie de son plan d'action pour l'année. La FAÉCUM organise un congrès en mars durant lequel il vote les différentes propositions et positions. Pendant l'été, les membres du Bureau exécutif décident comment ils vont appliquer les propositions et positions votées durant le congrès. Les plans d'actions ont été adoptés pour près de la moitié des membres du Bureau exécutif. Le conseil fut long mais il n'y a eu aucune nouveauté ou modification importante. Un autre point qui fut long est celui traitant de la hausse des frais de scolarité, ce qui s'en vient comme manifestations et autres actions qui seront exécutés ainsi que le budget associé à ces différents moyens de pression. Ces discussions ont été menée à huis-clos.

**Des discussions concernant des informations émises en huis-clos à la FAÉCUM ont eu lieu. Ces discussions ne seront pas disponibles dans le présent procès-verbal, mais elles seront disponibles pour toutes personnes ayant les permissions requises en en faisant la demande aux membres du conseil exécutif de l'AÉDIROUM.**

Michaël Cadilhac demande s'il y avait eu du nouveau concernant la position sur l'écriture des thèses en anglais qui était une position du cahier de positions.

Philippe Lamontagne lui répond qu'il avait posé la question à la coordonnatrice des études supérieures et qu'elle lui avait répondu que la FESP était déjà en train de considérer quelque

chose de semblable pour les thèses par article.

Michaël Cadilhac lui demande pourquoi seulement par article.

Philippe Lamontagne lui répond que c'est la nouvelle position depuis la dernière assemblée générale.

Michaël Cadilhac rétorque à trois reprises que c'est ridicule et que ça sert à rien.

### 6.3 Vice-président interne

Il a reçu plusieurs plaintes d'une même personne et il a des choses par rapport à ça à discuter. Dans un premier courriel, cette personne suggérait que des champs pour dire pourquoi un élève abandonne un programme ou un cours soient ajoutés. Selon Jeremy van Doorn, c'est une bonne idée, le conseil pourrait le proposer au département.

Louis-Philippe Blais demande à ce que ça reste un champ non-obligatoire.

Michael Blondin indique que ça ne relève pas du département, car il est possible d'aller sur le portail pour abandonner un cours ou un programme.

Louis-Philippe Blais le corrige en disant que, pour abandonner un cour ou un programme, il faut passer par Irmgard Klucaric.

Jeremy Van Doorn reprend en faisant la proposition que l'association propose au département d'ajouter un champ non-obligatoire demandant la raison de l'abandon sur les formulaires d'abandon de cours ou de programme. La proposition est appuyée par Louis-Philippe Blais.

Marc-Antoine Desjardins intervient en demandant qui va lire ces informations.

Jeremy Van Doorn lui répond que, pour l'instant, tant que le conseil aura l'information quelque part, il sera possible d'y avoir accès. Or, en ce moment, elle n'existe tout simplement pas.

Marc-Antoine Desjardins lui demande si l'association étudiante aura accès à cette information.

Louis-Philippe Blais lui repond que, si une enquête devait avoir lieu, alors si jamais le conseil voulait l'information alors il y aurait une possibilité d'avoir l'information. Il connaît l'élève, et cet élève déplore que ce type d'informations ne soit pas existant, car ça aurait pu l'aider lors d'un conflit cet été.

Marc-Antoine Desjardins lui demande pourquoi cet élève n'est pas allé voir directement le directeur pour son problème.

Louis-Philippe Blais lui répond que cette personne a fait une plainte en plusieurs points et que le directeur lui a répondu sans qu'il y ait de changements concernant le cours.

Jeremy Van Doorn précise qu'il y avait trop de points différents dans la lettre envoyée au directeur. Le directeur a répondu de manière adéquate à la lettre.

Michaël Cadilhac indique qu'il faudrait indiquer qui aurait accès à cette information et s'assurer que l'association étudiante puisse y avoir accès en cas de besoin.

Michael Blondin demande si, au niveau éthique, ça ne poserait pas problème que le conseil sache ce qui a été écrit et par qui.

Marc-Antoine Desjardins précise que ce type d'informations doit rester anonyme.

Michael Blondin ajoute que, si un nouveau poste devait être créé, alors le département risquait de ne pas vouloir.

Jeremy Van Doorn lui répond que ça demande seulement une petite base de données et pas un nouveau poste.

Philippe Lamontagne suggère de lancer l'idée au département dans un premier temps et d'ajuster selon le résultat.

Michael Blondin demande quelle est la proposition exactement.

Patrick Baril Robichaud lui dicte la proposition suivante : l'association étudiante propose au département d'ajouter un champ non obligatoire demandant la raison de l'abandon sur les formulaires d'abandon de cours ou de programme.

Michael Blondin propose en amendement qu'il soit ajouté que les informations contenues dans ce nouveau champ puissent être consultées par le conseil élargi de l'association étudiante tout en concervant l'anonymat des étudiants. L'amendement est appuyé par Kim-Sang Ly. Il est adopté à l'unanimité. La proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

Jeremy Van Doorn demande qui il doit contacter afin d'accomplir cette proposition.

Philippe Lamontagne lui dit d'en parler directement au directeur.

Jeremy Van Doorn reprend en disant qu'il a reçu un autre courriel de cet élève concernant les notes de passage. Cette personne demandait si un professeur avait le droit de faire passer la note de passage de 50% à 52%. Jeremy van Doorn a demandé plus de détails à l'étudiant, car il trouvait louche le 52%. L'élève lui a répondu que le professeur considère que 25% des étudiants devaient couler son cours et donc qu'il ajustait la note en conséquence. Jeremy a regardé le plan de cours et, selon lui, la note de passage est de 50% et, donc, c'est correct. Il voulait savoir si le professeur voulait modifier la note de passage ou s'il avait besoin d'avoir l'unanimité.

Michael Blondin lui répond que c'est une règle officieuse. Il n'y a pas de règlements qui disent que le plan de cours est un contrat et non autre chose. Il y a eu un cas dans le passé où le professeur avait apporté une modification au plan de cours et où l'association étudiante avait été approchée par un étudiant qui avait été contre et il avait été possible de s'entendre avec le professeur.

Jeremy Van Doorn reprend en concluant que c'est mieux d'avoir l'unanimité mais que ce n'est pas une total obligation. Il a également reçu un courriel concernant le fait qu'un professeur donne des trucs dans une démonstration. L'élève a envoyé un courriel à Philippe Cambron de la FAÉCUM qui lui a dit que les démonstrations ne comptaient pas dans les crédits d'un cours donc qu'il ne devait pas y avoir de matière dans ceux-ci.

Dong Pivoine Van indique que les présences sont prises dans l'une de ses démonstrations.

Jeremy Van Doorn demande ce qu'il doit répondre à l'étudiant, s'il doit lui répondre que ce n'est pas supposé, mais que le conseil ne s'en plaint pas ou autres choses.

Michael Blondin indique que ce n'est pas un problème si un professeur donne de la théorie dans une démonstration si c'est ponctuel. Si c'est dans toutes les démonstrations, alors il faut prendre la défense de l'étudiant, car, si la charge du cours est doublée, ce n'est pas normal.

Ali Haidar fait remarquer qu'il a aussi des démonstrations avec de la théorie dedans, mais que c'est de la théorie qui sera vue dans le cours suivant. Ça le surprendrait que l'enseignant base une question sur l'information donnée en démonstration.

Jeremy Van Doorn demande ce qui arrive avec M. Frasson, qui donne seulement ses énoncés de travaux pratiques en format papier lors des démonstrations.

Dong Pivoine Van demande c'est quoi la définition des travaux pratiques et des démonstrations, car, au HEC, ça dépendait des enseignants.

Michaël Cadilhac précise que les enseignants ont le droit de donner des exercices qui sont comptés dans les démonstrations.

Dong Pivoine Van lui répond que, lorsqu'elle suivait certains cours qui comportaient 3 heures de cours et 3 heures de laboratoires, les laboratoires n'étaient pas obligatoires, mais si les étudiants ne les faisaient pas alors ils étaient mal partis.

Louis-Philippe Blais quitte la salle à 15h23.

Jeremy Van Doorn répond que les professeurs donnent des exercices en démonstration et que c'est correct. Un devoir, par contre, est à faire à l'extérieur du cours et ne devrait pas avoir à

être fait durant les heures de cours. Il n'y a pas de raisons que ça se fasse.

Michael Blondin demande si le fait de ne pas aller à la démonstration impliquait de ne pas pouvoir faire le devoir.

Jeremy Van Doorn lui répond que oui.

Michael Blondin dit alors que c'est inacceptable.

Jeremy Van Doorn demande ce que nous faisons avec M. Frasson, car ce n'est pas en lien direct avec la plainte de l'élève.

Michael Blondin indique qu'il a vu une annonce d'embauche concernant le cours de M. Frasson donc que ça ne sera pas lui qui donnera le cours à l'hiver. Donc, il y a très peu de choses qu'il est possible d'y faire, car le conseil n'obtiendra pas vraiment de changements qui seront immédiats cette session.

Jeremy Van Doorn termine en disant qu'il va répondre à l'élève qu'il a besoin de plus d'informations.

## 6.4 Trésorier

Louis-Philippe Blais revient dans la salle à 15h26.

Par rapport au bilan d'aujourd'hui, il n'y a pas de dépenses extraordinaires qui changent le budget. Pour le reste, c'est pas mal correct. Nous sommes dans le trou pour le 5 à 7, mais nous n'avons pas fait le décompte de l'alcool. Par contre, il a manqué de fort à la fin.

Louis-Philippe Blais demande si nous avons un bilan de ce que nous avons au départ.

Dong Pivoine Van lui répond que non mais que ça doit être sur les factures des achats effectués. Parmi les dépenses, il y avait l'alcool et la pizza. Dans la caisse, il y avait 115\$ ce matin et 1175 avec le 5 à 7. Nous avons fait un profit de 1159.13\$. Un chèque de 1043.53 a été effectué à Louis-Philippe Blais. Il reste 582.41 à payer au dépanneur. Le 5 à 7 a coûté 1625.94\$ et, avec le profit de 1159.13\$, le conseil a un déficit de 466.81\$ pour ce premier 5 à 7.

Michael Blondin demande quels sont les autres frais en dehors de l'alcool.

Dong Pivoine Van lui répond 582.41\$ au dépanneur pour la bière, 280\$ pour la pizza, 73.89\$ pour les jus et 22.24\$ pour les décorations et le stationnement du DJ. L'inventaire de la bière qui reste n'a pas été fait.

Louis-Philippe Blais indique qu'il ne restait presque plus d'alcool avant le 5 à 7, et c'est pour cette raison qu'il en a acheté beaucoup pour le premier 5 à 7.

Dong Pivoine Van précise que si la bière est comptée, le conseil risque d'arriver pas mal kif-kif au niveau de la balance.

Marc-Antoine Desjardins demande pourquoi la bière a été achetée au dépanneur.

Michael Blondin lui répond que l'association a un «deal» avec Labatt qui donne des caisses de bières gratuites à chaque fois que l'association atteint un certain nombre de caisses achetées. Il est par contre illégal de commercer directement avec Labatt alors il faut utiliser un intermédiaire.

Dong Pivoine Van reprend en informant qu'elle a retrouvé, dans les feuilles de ses prédécesseurs, des rapports d'impôts. Par contre, il semblerait que ça faisait un certain temps que l'association n'ait pas fait de déclarations et, par conséquent, si elle en produit une cette année, alors elle va devoir payer les pénalités qui risquent d'être assez élevées. La plupart des rapports sont des cycles supérieurs alors, depuis la fusion, elle est considérée comme une personne morale, et il faut faire un rapport d'impôt.

Michael Blondin indique que l'association n'a pas fait de rapports d'impôt depuis au moins 5 ans.

Marc-Antoine Desjardins interroge le conseil sur le fait que le gouvernement aurait dû envoyer de quoi pour dire que le rapport d'impôt n'a pas été fait s'il fallait en faire un.

Dong Pivoine Van répond que, pour le gouvernement, si le conseil crée de quoi sans rien déclarer alors il ne sait rien.

Michael Blondin précise que l'association est une Organisation Sans But Lucratif (OSBL).

Dong Pivoine Van lui répond que même les OSBL doivent faire des rapports d'impôt.

Michael Blondin indique que l'association ne doit rien donner en impôt, car elle est une OSBL et, donc, elle ne risque pas d'avoir de pénalités autres que de se faire taper sur les doigts.

Ali Haidar précise qu'il sort d'un cours d'administration et que les OSBL doivent faire des rapports d'impôt mais qu'elles ne payent rien.

Dong Pivoine Van décide que si le conseil peut lui envoyer ses numéros d'entreprise, elle vérifiera dans ses livres et elle regardera pour les retards et les arriérages. Le conseil pourra voir ensuite s'il fait le rapport ou non.

Michael Blondin précise que, puisque le sujet du rapport d'impôt a été abordé, si nous devons en faire un, il faut le faire, car la discussion sera sur le procès-verbal et que ce sera public.

Jeremy Van Doorn cite que Michael Blondin lui a dit que le revenu des cotisations ne faisait pas partie du revenu de l'entreprise.

Michael Blondin rectifie que tout ce qu'il a dit est qu'il doutait que les cotisations ne soient considérées comme du profit. De plus, comme l'association est une OSBL, il est sûrement possible de ramasser de l'argent tant que ça reste dans le but de la mission de l'OSBL. Les OSBL ne doivent pas finir l'année sans argent en banque.

Ali Haidar confirme que les OSBL peuvent avoir de l'argent et il propose que la trésorière fasse une recherche sur les rapports d'impôt et comment est considéré une OSBL. Marc-Antoine Desjardins appuie la proposition. Elle est adoptée à l'unanimité.

Michaël Cadilhac quitte la séance à 15h37.

## 6.5 Secrétaire

Il nous informe qu'il a fait un peu de tri dans la papperasse qui traînait dans le local de l'exécutif en rangeant les papiers éparpillés dans les sections réservées à cet effet dans le classeur. Il a également pris connaissance de la présence de courrier dans l'ancien local des cycles supérieurs et il compte traiter le courrier au courant des prochaines semaines. Il s'est également renseigné sur les clés qui sont disponibles pour l'association. Il y a 8 clés du local 3190 et du local 3190-2, 5 clés du local 1323 et 2 clés de la porte 3190-1. En ce moment, presque toutes les clés du 3190-2 sont en circulation, car Sébastien Lavoie et François St-Jacques, qui faisaient partie du conseil exécutif, n'ont toujours pas rendu leurs clés. Le secrétaire, François St-Jacques et Louis-Philippe Blais ont présentement une clé du 1323. Michael Blondin est le seul à avoir une clé du 3190-1. Louis-Philippe Blais rajoute que Véronique Sage lui a donné une clé pour le classeur 210, qui se trouve dans le bureau de l'exécutif en échange d'un dépôt de 5\$.

Ali Haidar demande si les représentants vont recevoir une clé pour le local 3190. Philippe Lamontagne lui répond que non puisqu'il n'y a que 8 clés.

## 6.6 Coordonnateur à la vie étudiante

Il nous informe qu'il a changé de DJ pour le 5 à 7. C'est rendu Julien, et il torche. Il est allé au CVC du 19 septembre où il a rencontré la cve du bidisciplinaire de psycho-ed et s'est fait fourvoyé par elle. Il a également faxé tous les documents concernant les 5 à 7, donc le conseil devrait



être correct pour le reste de l'année. Il a pris 20 dates de réunion. Les étudiants le harcèlent concernant les hoodies. Il a lancé un projet de logo de l'association auprès de 2 étudiants. Il voudrait mettre le logo gagnant sur le bouclier en bois qui se trouve dans le bureau de l'exécutif. Il a été approché pour le bière et pizza de l'ADDIROUM. Il a également discuté des rencontres avec des entreprises avec Guy Lapalme, qui a proposé d'aider. Pour le réaménagement du local, ça avance. Les CS Games se dérouleront en Alberta, donc il faudrait voir comment envoyer les étudiants là-bas et voir pour des t-shirts. Le 5 à 7 s'est bien passé à part quelques incidents mineurs. Il a rencontré sur l'heure du dîner les membres de Psycho-Ed et ils ont trouvé le 5 à 7 vraiment nice comparé à la rapace de l'année dernière. Pour les chalets de mi-janvier, Psycho-Ed loue déjà des chalets, donc ce serait possible de s'associer à eux. Pour la cabane à sucre avec eux, c'est correct également. Lundi, un employé de la direction des immeubles est venu pour faire l'estimé pour la peinture et les réparations dans le 3190 et le 3190-2. La soumission de l'estimation sont encore attendues. Il a été approché pour un lait et biscuit pour faire compétition aux vins et fromages des cycles supérieurs. Le prochain 5 à 7 aura lieu le 3 novembre. C'est loin, car il a donné le permis du 6 octobre à Math-Stat qui l'avait pratiquement supplié. Il va y avoir un Pub Golf le 3 novembre en même temps que le 5 à 7.

Kim-Sang Ly a apporté le point concernant une vidéo pour les CS Games.

Louis-Philippe Blais a développé en indiquant qu'il suggérerait que l'association s'y rende en automobile et qu'elle filme l'intérieur de l'automobile pendant le trajet en plus de se procurer des t-shirts.

Michael Blondin précise que le bière et pizza de l'ADDIROUM donne la moitié de ses profits à l'association et que c'est l'une des rares sources de profits. Cela ne prend pas plus que 4 bénévoles.

Kim-Sang Ly demande quand aura lieu le bière et pizza.

Louis-Philippe Blais lui répond le 20 novembre.

Michael Blondin rajoute que l'ADDIROUM organise deux événements par année, soit un bière et pizza à l'automne et un vin et fromage à l'hiver.

## 6.7 Représentant 2<sup>ème</sup> année

Les étudiants l'ont approché concernant le carnaval, car ils déploraient que, l'année dernière, il n'y ait pas eu beaucoup de participants et ils proposaient que les représentants tentent de motiver davantage les membres pour augmenter la participation à cet événement.

Dong Pivoine Van demande c'est quoi le carnaval.

Louis-Philippe Blais lui explique que le carnaval est un événement au début de la session d'hiver où les différentes associations étudiantes compétitionnent à travers différentes activités afin de ramasser un maximum de points. Les deux dernières années, c'est Math-Stat qui a gagné et, donc, cette année, l'association doit les battre.

Ali Haidar ajoute que les étudiants l'ont approché concernant un éventuel party d'halloween.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il cogite l'idée.

## 6.8 Représentant 1<sup>ère</sup> année

Plusieurs étudiants lui ont demandé s'il était possible d'utiliser le réfrigérateur qui se trouve dans le local de l'association pour y mettre leur lunch.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il a mis de la petite vache il y a 3 semaines et qu'il suggère que quelqu'un passe le boyau d'arrosage dedans avant qu'il fasse trop froid à l'extérieur.

## 6.9 Représentant 3<sup>ème</sup> année

Elle a rien a dire.

## 6.10 Représentant de maitrise

Il souhaiterait savoir quand les beignes et café vont avoir lieu.

Philippe Lamontagne lui répond qu'il a discuté avec Michaël Cadilhac et qu'il s'occupait de ramasser les beignes et que Michaël Cadilhac se chargerait du café. Le problème, en ce moment, est que la cafetière est brisée et l'association attend d'en avoir une autre avant de recommencer les beignes et café.

## 7

Michael Blondin propose l'ajout du point «représentant doctorat» à l'ordre du jour à la suite du point «rapport des exécutants». La proposition est appuyée par Ali Haidar. Elle est adoptée à l'unanimité.

## 8 Représentant du doctorat

Michael Blondin propose qu'à la suite de la démission de Paul Khuong du poste de représentant du Doctorat, Michaël Cadilhac soit nommé comme représentant par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale. La proposition est appuyée par Louis-Philippe Blais. Elle est adoptée à l'unanimité.

## 9

Michael Blondin propose la clôture de la rencontre, Jeremy Van Doorn l'appuie. Proposition adoptée à l'unanimité.